

Envoyé en préfecture le 27/07/2018

Reçu en préfecture le 27/07/2018

Affiché le

ID: 032-200073310-20180618-CS\_2018\_10-DE

## **DÉLIBÉRATION**

N° CS-2018-10

OBJET: SETA - Budget EAU- Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Nombre de membres en exercice: 26

Nombre de membres présents lors de la délibération : 23

Nombre de membres ayant donné procuration : 2

Date de convocation : 07/06/2018

Date d'affichage : 07/06/2018

Votes contre: 0 Votes pour : 25 Abstentions : 0 L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Commune de Monlezum d'Armagnac sous la présidence de Madame France DUCOS, Présidente.

<u>Secrétaire de séance:</u> Monsieur SAUQUE Philippe

<u>Membres présents</u>: BARBE Alain, BOULET Marlène, BORDES Daniel, BOULIN Jean-Marc (a reçu procuration de FAIVRE Jean-Louis), BUSQUET Alain, DARTIGUE Christian, DAYMAN Michel, DUCOS France, DUFFAU Jean-Claude, DULHOSTE Christian, DUPOUY Christian, FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, FRENOT Thierry, LAGOUANELLE Jean-Noël (a reçu procuration de REMAZEILLES Guy), MARRAST Christian, NALIS Patrick, ORTYL Chantal, PASSARIEU Marie-Ange, SAUQUES Philippe, TARBES Marc, TROTTA Pascal, VETTOR Claude.

<u>Membres absents et excusés</u>: FAIVRE Jean-Louis (a donné procuration à BOULIN Jean-Marc), LUFLADE Gérard, REMAZEILLES Guy (a donné procuration à LAGOUANELLE Jean-Noël).

Le Comité Syndical,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultats de l'exercice 2017	A	-42 085.03€
Résultat transféré	В	1 238 397.14€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	A+B	1 196 312.11€

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	$\mathbf{C}$
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	494 190.63€
·	D

Restes à	réaliser	Soldo dos vestos à	
Dépenses	Recettes	Solde des restes à réaliser	-16 955.00€
16 955.00 €	0.00 €	realiser	

	<u>r</u>
Besoin de financement à la section d'investissement	0.00 €

Décide d'affecter au budget eau potable du S.E.T.A. pour 2018, les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au	9€
compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	

2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » 1196 312.11€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La Présidente, France DUCOS